

# Règlements *chalet & site*

---



## Capacité du chalet

---

La capacité de nos chalets est de 4 adultes maximum. Il est possible d'être 6 si le nombre d'adultes ne dépasse pas 4. Il est de votre devoir de déclarer le nombre de personnes exact qui sera sur place lors de votre séjour. Advenant que le nombre de personnes présentes soit supérieur au forfait payé ou que la capacité maximale du chalet n'est pas respectée, le montant du dépôt de sécurité pourrait être retenu en totalité. Le non-respect du contrat ou fausses déclarations lors de la réservation, donne droit au locateur d'expulser le locataire et ses invités sans préavis et sans remboursement. Pour l'ajout d'invités supplémentaires ne dépassant pas la capacité maximale du chalet, une autorisation préalable du propriétaire est requise. Les frais sont de 25\$ + taxes par personne par jour. Il n'est pas permis sans autorisation préalable du propriétaire de permettre à des invités de venir passer la journée avec vous, et ce, même si ces derniers ne restent pas pour la nuit.

## Entretien des lieux lors du départ

---

Sachez que les frais d'un entretien standard sont inclus dans votre séjour. Advenant que le chalet soit laissé dans de mauvaises conditions, nécessitant un ménage plus long ou encore à cause de la présence excessive de poils d'animaux, une pénalité sera retenue sur le dépôt de sécurité. Vous devez laisser les lieux dans le même état qu'à l'arrivée : la vaisselle doit être nettoyée et bien rangée, le mobilier et les équipements se retrouvent au même endroit à l'intérieur comme à l'extérieur, les lumières fermées et les portes et fenêtres fermées et barrées. Vous n'avez pas besoin de laver la literie ou les serviettes, car ce service est offert par l'équipe d'entretien.

## Poubelle et recyclage

---

Avant de quitter, vous devez déposer vos déchets et le recyclage à l'endroit extérieur désigné qui se trouve à l'entrée du site à côté de la boîte postale. Les poubelles de toutes les pièces doivent être vidées. Assurez-vous que les couvercles des bacs de poubelles et recyclage soient bien fermés pour ne pas donner l'accès aux petites bêtes sauvages. Elles pourraient s'en faire tout un festin et ainsi nous réserver de mauvaises surprises.

# Stationnement

---

Si vous prévoyez voyager à plusieurs voitures ou être muni d'une remorque, vous devez nous informer au préalable à savoir si le stationnement du chalet dispose d'un espace suffisant. Merci de respecter les zones de stationnement délimitées par les poteaux orange fluorescents et réfléchissants. Il est strictement interdit de déplacer les poteaux de stationnement ou de se stationner à l'extérieur des zones prévues. Il est interdit de se stationner à côté des balcons, des escaliers, de la plage ou des espaces gazonnés même pour une courte période. Les espaces de stationnement ont été délimités afin de ne pas obstruer la vue des occupants des autres chalets.

## Respect des terrains privés & voisins

---

Nous vous demandons de respecter les limites du terrain que vous avez loué. Bien sûr il est permis de circuler dans le chemin commun, mais il n'est pas autorisé de courir, de jouer, de laisser votre animal se promener sur les terrains ou les plages des autres chalets du site. Même si les chalets semblent inoccupés ou vacants, il se peut tout de même que quelqu'un s'y trouve. Il est primordial de rester sur la portion de terrain et de plage qui est dédiée à votre chalet. Nous tenons à préserver l'intimité de chaque locataire ainsi que la quiétude de l'environnement afin que chacun puisse profiter pleinement de son séjour et du bien loué.

## Équipements des autres chalets

---

Nous vous demandons de ne pas prendre, déplacer ou utiliser le matériel extérieur ou les équipements qui sont sur les terrains des autres chalets, et ce, même pour une courte période. Ces biens peuvent être la propriété d'un locataire ou encore appartenir au propriétaire pour son usage personnel. Le garage et les espaces de rangement ouverts ou fermés qui sont sur le site ne font pas partie de la location. En aucun cas il n'est permis de tenter de les ouvrir ou de se servir à même le contenu. Les biens s'y retrouvant sont la propriété exclusive du propriétaire et ne sont pas destinés à l'usage des locataires. SVP, respecter les biens qui ne vous appartiennent pas.

## Bruit, party & musique

---

En tout temps, aucun bruit excessif ne sera toléré. Vous devez limiter le bruit de façon significative à partir de 23h par respect pour le voisinage. Aucun «Party», même n'excédant pas la capacité d'accueil du chalet, ne sera permis. Le non-respect de cette règle donne le droit au locateur d'expulser le locataire et ses invités sans préavis et sans remboursement. La musique extérieure est permise tant qu'elle ne nuise pas aux autres voisins du site. Le son de la musique ne doit pas être entendu au-delà des limites du terrain loué.

# Fumée (cigarette, cannabis, vapotage)

---

Tous nos établissements sont des environnements non-fumeurs. Il est donc strictement défendu de fumer ou vapoter à l'intérieur du chalet. Nous vous invitons à vous éloigner à une distance extérieure convenable du chalet pour fumer. Aucune tolérance ne sera acceptée quant à la présence de mégots de cigarette sur le terrain. Veuillez vous apporter un cendrier si vous êtes fumeur pour recueillir vos mégots à l'extérieur. Ramassons nos déchets pour PROTÉGER l'environnement et être respectueux des lieux. Les mégots peuvent être la cause d'incendies de forêt, il est donc primordial de vous assurer de les éteindre.

## BBQ

---

Les BBQ sont disponibles du 1er mai au 1er novembre. Prendre note que ces dates peuvent varier en fonction de la température. Vous êtes responsable de bien nettoyer les grilles de cuisson suite à votre utilisation. Il est très important de fermer la valve de propane et les boutons du BBQ pour éviter toute fuite de gaz. Une deuxième bonbonne de propane se trouve à proximité. Merci de nous aviser par téléphone ou courriel si vous changez la bonbonne afin que nous puissions aller la remplir pour les futures locations.

## Foyer intérieur au bois

---

Il est de votre responsabilité de faire un usage sécuritaire du foyer intérieur. Ainsi, il n'est pas permis de le surcharger, de faire brûler autre chose que du bois et de faire sécher des choses près de celui-ci. Pour une question de sécurité, tous nos chalets sont équipés d'un extincteur d'incendie. À votre arrivée, il serait profitable de repérer l'emplacement de cet extincteur et d'être au fait de sa procédure d'utilisation. Le bois pour le foyer intérieur n'est PAS fourni par le propriétaire. Il est possible pour vous d'en apporter de la maison ou encore en acheter dans plusieurs commerces à proximité.

## Foyer extérieur & feu de camp

---

Les feux de camp extérieurs sont seulement permis à l'endroit désigné à cet effet. Il est interdit de déplacer les foyers extérieurs. Le locataire s'engage à respecter les restrictions établies par la municipalité et la en SOPFEU. En période de sécheresse, il n'est pas conseillé d'allumer un feu extérieur. Après avoir terminé votre chaleureux moment autour du feu, assurez-vous de l'extinction totale de celui-ci avant de vaquer à d'autres occupations. Le bois extérieur n'est PAS fourni par le propriétaire. Il est possible pour vous d'en apporter de la maison ou encore d'en acheter dans plusieurs commerces à proximité. Advenant le non-respect des interdictions de feu en vigueur, tous frais, pénalité ou amendes seront à l'entière charge du locataire. Les foyers extérieurs sont disponibles du 1er mai au 1er novembre. Ces dates peuvent varier de plus ou moins quelques jours en fonction de la température.

# Embarcations & gilets de sauvetage

---

En saison, certaines embarcations non motorisées (kayak pour enfant/ planche à pagaie pour enfant / pédalo ) sont disponibles pour votre usage lors de votre séjour. Des gilets de sauvetage de taille adulte universelle (3) sont fournis par le locateur et le port est obligatoire si vous pratiquez des activités nautiques. Si votre taille est atypique, veuillez apporter votre propre gilet afin que celui-ci soit convenablement ajusté à votre gabarit. Comme les gilets pour enfants doivent obligatoirement être ajustés à la taille et au poids afin d'être sécuritaires, ceux-ci ne sont PAS fournis dans la location. Il sera important d'apporter les vôtres pour chaque enfant présent et de vous assurer que les enfants les portent adéquatement, et ce, tout au long de l'activité nautique. Après l'utilisation des embarcations, vous êtes responsables de les remettre à leur endroit d'origine. Le propriétaire se dissocie de toute éventualité malheureuse qui pourrait survenir lors de votre séjour et en aucun cas ne peut être tenu responsable d'une noyade ou d'un accident résultant de la pratique d'une activité nautique sur le site, et ce, même si cette activité est pratiquée avec un accessoire appartenant au propriétaire fourni dans la location. Nous vous recommandons fortement d'agir de façon sécuritaire et d'agréer aux conseils émis par la Société de Sauvetage : Près de l'eau, je réfléchis. Il est interdit de mettre à l'eau des embarcations motorisées à essence (bateau, motomarine, ponton, etc.) Aucun moteur à essence n'est autorisé sur le lac. Si vous apportez votre propre équipement nautique, veuillez les ranger hors de la vue des passants durant la nuit ou lors de vos absences. En aucun cas le propriétaire ne sera tenu responsable d'un bris, d'une perte ou d'un vol de vos équipements durant le séjour.

## Nature, forêt & environnement

---

Nos chalets étant situés dans un environnement naturel où la présence d'insectes, de rongeurs et d'autres animaux sauvages est courante. Il est important de bien fermer les portes et les fenêtres après utilisation ou lors d'une absence afin d'éviter la visite d'un indésirable dans le chalet. Si vous vous promenez en forêt ou aux abords de la végétation, veuillez vous assurer de porter des vêtements longs. Bien que la présence de tiques n'a été signalée sur le Domaine, leur présence est possible. Veuillez vous protéger adéquatement lors de vos activités. Il est interdit de laisser des aliments comestibles à l'extérieur car cela attire les insectes et les animaux sauvages. Il est interdit de nourrir les animaux sauvages. Il est interdit de couper du bois des arbres ou des arbustes, sur le terrain du chalet ou du site. Il est interdit de déverser quoi que ce soit dans le lac ou sur le terrain.

## Pêche de plaisance

---

Un permis de pêche valide doit être détenu par tous les pêcheurs. Le lac ne contient que de petits poissons, la remise à l'eau est donc obligatoire. Il est de votre responsabilité de veiller à respecter les règlements et les lois en matière de pêche au Québec, le propriétaire ne sera nullement tenu responsable en cas d'infraction par le locataire ou ses invités. Il est également interdit de capturer des têtards, des grenouilles ou autres espèces aquatiques car ceux-ci sont essentiels à l'équilibre du lac.

# Animal de compagnie

---

Il est obligatoire de déclarer la présence de chaque animal de compagnie au moment de votre réservation. Le propriétaire se réserve toujours le droit de refuser une demande de location avec des animaux de compagnie. Des frais de 25\$ + taxes par animal par jour sont applicables. Une limite de 2 animaux de compagnie est permise par chalet. Règles à suivre par un locataire. Aucun animal n'est autorisé sur le mobilier. Les excréments doivent être ramassés. Il est interdit de laisser votre animal sans surveillance. Les animaux doivent être tenus en laisse en tout temps. Vous devez veiller à ce que votre animal n'aboie pas de manière répétée ou abusive. Votre animal ne doit pas troubler la paix de quelconque façon que ce soit sur le site ou être incommodant pour les locataires des autres chalets. Par respect pour les autres locataires qui pourraient eux aussi avoir un animal de compagnie ou qui pourraient avoir peur de ceux-ci, ils ne doivent pas se promener sur les terrains des autres chalets. Leur présence n'est autorisée que sur le terrain loué et dans le chemin commun. Les frais supplémentaires causés par un bris et/ou le ménage additionnel effectué par l'équipe d'entretien seront retenus sur le dépôt de sécurité si nous constatons des manquements à ces règles lors de votre départ. Le propriétaire se réserve le droit de déterminer le montant des frais engendrés. Le propriétaire se dissocie et ne pourra être tenu responsable de tout accident, blessure, maladie ou décès d'un animal de compagnie qui pourrait survenir lors de votre séjour.

## Inventaire du chalet

---

Pour obtenir l'inventaire de nos chalets, veuillez vous référer à la section inventaire sur le site **[www.domainemopamawi.com](http://www.domainemopamawi.com)**. Pour tout bris ou vol d'inventaire constaté, une pénalité (\$) sera retenue sur le dépôt de sécurité. À noter que tous les chalets contiennent les équipements de base afin de rendre votre séjour agréable. La liste d'inventaire est également à la fin du contrat.

## Literie & serviette

---

Les couvertures, draps, oreillers et serviettes sont fournis selon le nombre de personnes inscrites au contrat. Pour profiter d'une expérience mémorable au bord de l'eau, n'oubliez pas d'apporter vos serviettes de plages personnelles. Il est strictement interdit d'utiliser les serviettes intérieures ou les couvertures à l'extérieur.

## Feux d'artifices & armes

---

Les feux d'artifice, les pétards et les lanternes volantes sont strictement interdit. Nul ne peut utiliser une arme à feu, une arme à air comprimé, un arc ou une arbalète sur un terrain.

# Installation septique (toilettes)

---

Il est primordial de ne pas surcharger les toilettes de papier de toilette. Merci d'utiliser le minimum nécessaire. Si vous devez utiliser une quantité plus importante de papier de toilette, merci de le jeter dans la poubelle. Les installations sanitaires ne peuvent absorber une grosse quantité de papier. Cela pourrait altérer voire même arrêter le fonctionnement de celle-ci. Il est strictement interdit de jeter autre chose dans les toilettes. Tous autres articles tels que produits d'hygiène féminine, mouchoirs, lingettes pour bébé, Q-Tips, papier essuie-tout, préservatifs, etc., doivent être jetés dans les poubelles. Il est également important de ne pas jeter du gras de cuisson ou de la nourriture dans l'évier.

# Caméras de surveillance

---

À noter qu'un système de caméras de surveillance extérieur est présent sur le site afin d'assurer la sécurité des lieux et des équipements. Il est interdit de déconnecter ou d'altérer les dispositifs de surveillance. Les caméras pointent vers les stationnements et dans le chemin. Les caméras visent également à s'assurer que la capacité du chalet n'est pas dépassée et que toutes les personnes présentes ont été déclarées lors de la réservation.

# Sous-location

---

Aucune sous-location des lieux n'est permise. Le locataire ne peut en aucun cas se substituer à d'autres personnes pour occuper le bien loué. Le locataire ne peut non plus céder ses droits de location à une autre personne sans en aviser le propriétaire. Dans le cas où le propriétaire serait au fait que le chalet est utilisé par une ou d'autres personnes que celle initialement indiquée à la réservation, l'annulation immédiate de la location serait effective. Les personnes non autorisées seront expulsées du site sans remboursement des nuits restantes ou dédommagement quelconque.

# Panne d'électricité

---

Advenant une panne d'électricité durant votre séjour, aucun dédommagement ne sera octroyé. Il va de soi que le propriétaire n'est pas responsable ou tributaire de la météo ou des délais d'Hydro-Québec. Vous pouvez consulter la section info panne sur le site d'Hydro-Québec afin de voir l'heure estimée de rétablissement du courant. Si une panne dure au delà de 24h et que le rétablissement du courant n'est pas prévu sur le site d'Hydro-Québec, merci de contacter le propriétaire pour trouver une entente pour le reste de votre séjour.

# Camping sur le site

---

Il est strictement défendu de faire du camping sur le terrain du chalet loué ou ailleurs sur le site. Aucun matériel de campement (tente, tente-roulotte, roulotte, motorisé, van de camping, fourgonnette ou autre) ne sera toléré.

## Déneigement & tonte de pelouse

---

Le déneigement du stationnement est inclus. Il sera important de déplacer votre véhicule lors du passage de la souffleuse afin de lui permettre de déneiger le stationnement adéquatement. Le déneigement du balcon et des escaliers n'est pas inclus durant la location, une pelle sera à votre disposition pour déneiger le balcon et les escaliers durant votre séjour. Il se peut que la tonte de la pelouse ait lieu lors de votre séjour. Si tel est le cas, il sera important de retirer vos objets personnels afin de permettre une tonte adéquate.

## Annulation par le propriétaire

---

Advenant une annulation d'urgence exigée par le propriétaire pour un bris, un cas de force majeure ou d'une catastrophe naturelle, le propriétaire remboursera la totalité du séjour inutilisé. Si le séjour est débuté, uniquement la portion du séjour à venir fera l'objet d'un remboursement. Aucun dédommagement ne sera applicable pour les jours où le chalet a été utilisé.

## Responsabilités du locataire

---

Le locataire sera tenu responsable de tout bien qu'il endommage durant son séjour, ceci inclut le locataire principal et tous les autres occupants du chalet ainsi que ses invités et ses animaux de compagnie. Les frais reliés aux bris seront déduits du dépôt de sécurité. Il est interdit d'exercer une activité commerciale, artisanale ou professionnelle durant le séjour. Il est interdit de transformer ou d'altérer le bien loué ou son contenu. Les meubles et accessoires doivent être replacés au même endroit qu'ils ont été trouvés lors de votre arrivée. Le locataire doit fournir une pièce d'identité valide avec photo lors de la réservation, cela a pour but de valider l'identité du locataire et de s'assurer que l'âge minimum de 23 ans requis pour effectuer la location est respecté. Il est strictement interdit de louer pour quelqu'un d'autre qui ne respecterait pas le critère d'âge requis pour la location. Le locataire doit contacter le propriétaire s'il a une question sur les règlements du chalet. Même si nous tentons d'être explicites dans l'explication des règlements, nous croyons qu'il est de la responsabilité du locataire d'agir et de se comporter de manière civilisée et de faire usage du gros bon sens en tout temps et de respecter les biens qui ne lui appartiennent pas. Nous nous fions sur le bon jugement de tout un chacun afin que le séjour se déroule dans le respect et l'harmonie.

*En réservant un chalet au Domaine Mopamawi, le locataire et ses invités s'engagent à respecter tous les règlements ci-haut mentionnés et faire preuve de jugement tout au long du séjour. Le locataire comprend que les lieux, l'immeuble, les meubles et accessoires doivent être utilisés avec discernant et de manière sécuritaire, une utilisation abusive ou inadéquate peut mettre sa sécurité ou celle des autres occupants en péril. Le non-respect d'une ou de plusieurs règles mettra fin au séjour immédiatement sans remboursement ni dédommagement.*

*Le locataire comprend que ni Domaine Mopamawi, ni les propriétaires ne pourront être tenus responsable de tout accident, blessure, maladie, noyade, décès ou toute autre situation malheureuse qui pourrait survenir à lui-même, à ses invités ou de son animal de compagnie durant le séjour.*

*En signant le contrat de location, le locataire prend la responsabilité de ses invités et autres occupants qui l'accompagnent incluant ses animaux et accepte tous les risques associés au séjour. En signant, le locataire confirme aussi avoir lu, compris et avoir posé ses questions au propriétaire en cas de doute sur la compréhension d'un élément indiqué dans le contrat de location, la liste d'inventaire et dans les règlements.*

Nom du locataire:

Signature du locataire:

Date de signature:

